



Bourse Uemoa

La BRVM ouvre sa séance du Jour

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Investissements étrangers au Togo

Quatre axes de travail retenus pour 2023

Le suivi des actions de promotion et d'attraction des investissements étrangers au Togo entre le Ministère de la Promotion de l'Investissement (MPI) et les représentations ... • (Page 09)

Commission de l'UEMOA

Un budget de 146,1 milliards FCFA pour 2023

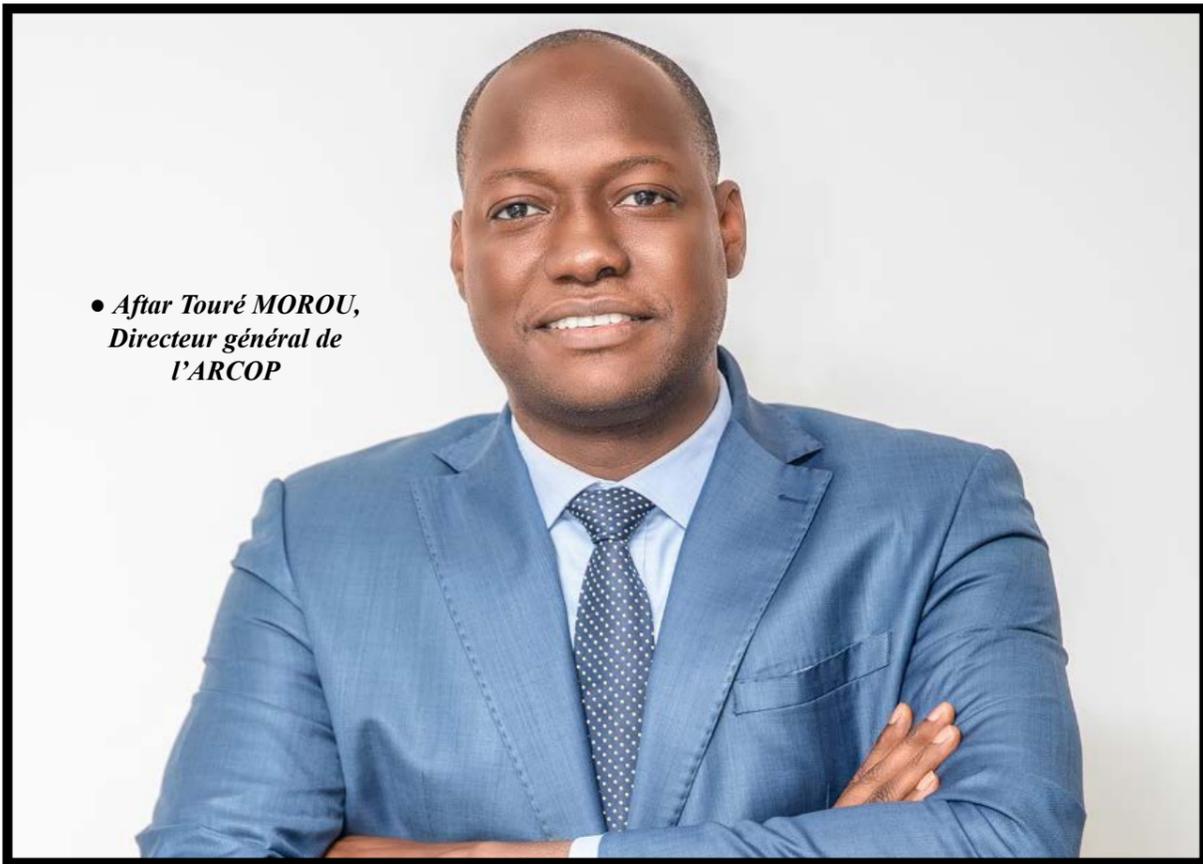
Le Conseil des ministres de l'UEMOA a examiné le budget des ... • (Page 10)



Togo / Procédure d'attribution des marchés publics

• (Pages 03)

Tous les délais réduits de 50%



• Aftar Touré MOROU, Directeur général de l'ARCOP

Togo / Commerce

• (Page 04)

La 37ème édition de la Quinzaine commerciale ouverte

Togo / Budget de l'Etat

Le parlement vote 1.957,9 milliards FCFA pour 2023

Le projet de loi de finances, gestion 2023 a été adopté le jeudi 22 décembre ... • (Page 02)

Enseignement supérieur

Création de l'ANAQES pour une assurance qualité

Au Togo, le Conseil des ministres du 21 décembre 2022 a examiné et adopté un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l' ... • (Page 05)

WCEF2022

L'appel à la convocation du Forum africain de l'économie circulaire

Le sixième Forum mondial de l'économie circulaire (WCEF2022) vient de s'achever dans la capitale rwandaise... • (Page 06)

Indemnisation

Le HCRRUN investit plus de 2,5 milliards FCFA en 2022

Le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale ... • (Page 11)



www.career-academyinstitute.com
+228 93277876 / 92123162 / 99265828



VOUS RECHERCHEZ UNE CARRIÈRE INTERNATIONALE EN ÉCONOMIE ?



OFFRE LE PLUS HAUT SALAIRE
Certification la mieux classée et acceptée au niveau international, valable dans plus de 151 pays.

DURÉE : 3 À 6 MOIS.

Togo / Budget de l'Etat

Le parlement vote 1.957,9 milliards FCFA pour 2023

Le projet de loi de finances, gestion 2023 a été adopté le jeudi 22 décembre 2022 par l'Assemblée nationale togolaise, en sa 8ème séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2022. Ce budget de l'Etat, exercice 2023, s'établit en recettes et dépenses à 1.957,9 milliards de francs CFA contre 1 875,8 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2022, soit une hausse de 4,4%.

• Nicole ESSO

La loi de finances, gestion 2023 consacre aux secteurs sociaux un montant de 623,4 milliards de FCFA contre 522,2 milliards en 2022, soit une hausse de 19,6%. La part relative des dépenses sociales dans le budget, exercice 2023, est de 49,3%. Avec cette part affectée aux dépenses sociales, le gouvernement ambitionne de poursuivre et de renforcer les efforts dans les secteurs prioritaires de développement en l'occurrence la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie, l'économie numérique, l'électrification rurale, l'environnement et l'inclusion sociale, financière et économique. Le gouvernement entend poursuivre avec cette politique budgétaire, la mise en œuvre des réformes et projets structurels visant la stabilité macroéconomique et l'inclusion sociale. Pour l'argentier national, Sani YAYA, « l'année 2023 sera encore une occasion pour le Gouvernement de poursuivre l'exécution des actions du mandat social du Chef de l'Etat et d'affirmer la marche résolue de notre pays vers la transformation structurelle de notre économie qui se traduira par l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025. La loi de finances, exercice 2023, consacre 48% des dépenses d'investissement à la mise en œuvre de l'axe 1 relatif au renforcement de l'inclu-



sion et au développement du capital humain ; 35% à l'axe 2 pour soutenir les secteurs productifs et 17% à l'axe 3 pour renforcer les capacités de l'Etat. Plus spécifiquement, le budget, exercice 2023, réserve aux secteurs sociaux un montant de 623,4 milliards de francs CFA soit environ 49% de l'ensemble du budget contre 522,2 milliards de francs CFA dans le budget 2022. 7 Par ailleurs, le Gouvernement restera constant dans ses efforts pour faire face aux menaces sécuritaires nationales et participer à la solidarité sous régionale contre ce fléau. » La présidente de l'Assemblée nationale a exprimé la gratitude de la représentation nationale au Chef de l'Etat pour son leadership et son engagement au renforcement de l'harmonie et de l'inclusion socioéconomique du peuple togolais. « Il s'agit sans nul doute de la manifestation la plus tangible des progrès réalisés par notre pays malgré la conjoncture économique mondiale défavorable. En effet, bien que s'inscrivant dans un contexte internatio-

nal essentiellement marqué par les effets pervers des différentes crises, avec pour conséquence le recul de la croissance économique dans la plupart des grandes puissances, le budget exercice 2023 traduit la résilience de l'économie togolaise. En matière de politique fiscale, elle imprime un dosage équilibré des mesures visant à accroître les recettes fiscales et celles qui préservent les capacités contributives des opérateurs économiques. Il importe de souligner à cet égard que ce budget voit l'opérationnalisation de l'Unité de politique fiscale dont l'action complètera harmonieusement celle de l'Office Togolaise des Recettes (OTR), a déclaré Yawa Djigbodi Tségan, Présidente de l'Assemblée nationale pour qui l'objectif affiché est d'obtenir un meilleur rendement de l'impôt de même qu'une facilitation des activités aux opérateurs économiques. En matière de dépenses, la part des secteurs sociaux représente 49,3% du budget exercice 2023 soit une hausse de 19,6% par rapport à l'exercice en cours

Image du jour



• Lomé aux couleurs des fêtes de fin d'années 2022

AUX DECIDEURS...

Entreprises et Développement Durable

Nul n'ignore que le Covid-19 a eu de profondes implications sur le « rôle des entreprises dans la société ». L'un d'eux est l'effet de la pandémie sur les stratégies de développement durable des entreprises. Il s'agit d'efforts pour éviter les impacts néfastes des entreprises sur l'environnement et les communautés, et pour renforcer les impacts positifs.

La pandémie peut amener les entreprises à réduire leurs coûts et à restreindre leurs stratégies de développement durable. Alternativement, la crise peut attirer l'attention des dirigeants sur la dépendance de leur entreprise vis-à-vis de systèmes sociaux plus larges. Et cela peut susciter une volonté de collaborer pour résoudre des problèmes communs.

Il est utile de savoir quand et pourquoi certaines entreprises limitent leurs efforts de développement durable en réponse à une crise. Cela peut aider à concevoir des mesures de soutien pour éviter que ces restrictions n'aillent trop loin. Il est également utile de savoir pourquoi d'autres entreprises renforcent réellement leurs efforts en matière de développement durable en cas de crise.

On s'intéresse depuis longtemps à la question de savoir si les crises et les menaces entravent ou favorisent le changement organisationnel et l'innovation. Certains ont fait valoir que les crises conduisent à l'innovation. C'est parce qu'ils motivent les managers à résoudre les problèmes, à prendre des risques et à apprendre.

En revanche, d'autres ont soutenu qu'une crise conduirait à une réponse organisationnelle rigide. Les gestionnaires restreignent le traitement de l'information, mettent l'accent sur le contrôle et conservent les ressources. Ces réponses contraignantes ont été mises en évidence par des études sur les réponses durables des entreprises à des crises telles que la crise financière de 2008.

Pour étudier les effets d'interaction entre les différents facteurs qui façonnent les réponses aux crises organisationnelles, nous avons utilisé l'analyse comparative qualitative. Cela nous permet de comparer systématiquement les entreprises de notre étude de cas en utilisant à la fois des données qualitatives et quantitatives.

The Conversation a identifié deux explications pour renforcer les réponses. « Construire sur les points forts » caractérise les entreprises qui avaient un fort engagement en matière de développement durable avant la crise. Ils avaient également un certain relâchement des ressources.

Ces entreprises ont pu utiliser leurs atouts pour étendre leurs efforts en matière de développement durable. Ces forces comprenaient des gestionnaires de la durabilité bien soutenus, dotés de compétences et de relations diverses qui pourraient être utilisées pendant la crise.

Dans certains cas, les entreprises ont tenté de combler les lacunes en matière de gouvernance en raison de préoccupations humanitaires. Dans d'autres, les propres opérations des entreprises ont été limitées par ces lacunes. Par exemple, les avantages de l'énergie solaire ont été démontrés pendant la crise pour l'une des entreprises de notre étude de cas, car l'État nigérian avait du mal à assurer une alimentation fiable ou la sécurité des équipes de ravitaillement en diesel.

La dynamique du « business as usual » s'appliquait aux entreprises qui avaient une faible maturité en matière de durabilité et qui disposaient également d'un manque de ressources limité. Ils avaient peu de motivation ou de capacité à étendre ou même à maintenir leurs engagements en matière de développement durable.

Enfin, le « bunkering down » explique comment certaines entreprises ont restreint leurs efforts en matière de développement durable parce qu'elles ont vu dans la crise une augmentation de l'imprévisibilité de leur contexte opérationnel. Cela s'est produit dans les pays où le contexte de gouvernance s'était détérioré. Ainsi, la baisse de la qualité de la gouvernance combinée à la crise pour motiver les dirigeants à restreindre leurs efforts en matière de développement durable.

Elom Nomenyo

Le Togo en chiffres

Informations générales	Togo	Afrique Subsaharienne	Source
Superficie	56 790 km ²	21,7 km ²	Banque mondiale, 2018
Population	8,3 millions	1 094 millions	ONU, 2020
Part de la population urbaine	42,8 %	41,4 %	ONU, 2020
Croissance démographique	2,4 %	2,6 %	ONU, 2020
Taux de fertilité	4,4 enfants par femme	4,7 enfants par femme	ONU, 2015-2020
Espérance de vie à la naissance	60,5 ans	60,5 ans	ONU, 2015-2020
Part de la population âgée de moins de 15 ans	41 %	42,7 %	ONU, 2020
Part de la population disposant de moins de 1,9 USD par jour en PPA	24,1 %	38,3 %	Banque mondiale, 2018
Taux d'alphabétisation des adultes	66,5 %	65,9 %	Banque mondiale 2019
APD par habitant	50,9 USD	49,9 USD	Banque mondiale 2019
Classement IDH 2019	167 / 189		PNUD, 2020

Togo / Procédure d'attribution des marchés publics

Tous les délais réduits de 50%

Réforme des textes régissant l'attribution des marchés publics au Togo. L'Autorité de la commande publique (ARCOP) s'inscrit désormais dans une logique de célérité, de crédibilité et de fiabilité. Ainsi, les délais de passation des marchés publics sont considérablement réduits pour permettre plus d'efficacité dans la passation et la consommation des crédits d'investissement.

• Joël YANCLO

Après une dizaine d'années d'application effective des textes qui régissent les marchés publics et les délégations de service public au Togo, le besoin s'est fait sentir de procéder à leur relecture pour les dépouiller des imperfections décelées et les rendre plus conformes aux pratiques en vigueur en matière de commande publique. Et c'est à cette tâche que s'est attelé l'Autorité de la commande publique (ARCOP) avec aux manettes, Aftar Touré MOROU, son premier responsable. Les réformes opérées et les innovations sont rendues public le mardi 20 décembre 2022 à Lomé. Désormais au Togo, il existe un cadre juridique rénové et structuré en deux volets à savoir une réglementation dédiée aux marchés publics régissant par la loi n° 2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics et le décret n° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics et une réglementation consacrée aux contrats de partenariat public-privé (PPP) qui inclut dorénavant les délégations de service public (DSP) avec la loi n°2021-034 du 31 décembre 2021 relative aux contrats de partenariats public-privé et décret n°2022-065 du 11 mai 2022 portant modalités de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des contrats de partenariat public-privé. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) devient Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et voit ses compétences étendues aux PPP ; elle est rattachée à la Présidence de la République. De même, la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP) devient Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP) et voit ses compétences étendues aux PPP ; la Commission de

passation des marchés est remplacée par une Cellule de gestion des marchés publics (CGMaP) comprenant obligatoirement un expert ou spécialiste en passation des marchés (SPM) ; création d'une unité de partenariat public-privé (Unité PPP) rattachée à la Présidence de la République et dont la mission est de conseiller et d'appuyer les autorités contractantes dans les projets PPP ; institution d'un Observatoire économique de la commande publique (OECOP) chargé de recenser et d'analyser les données relatives aux contrats de la commande publique afin d'élaborer des outils d'aide à la décision.

Réduction considérable des délais

Désormais le délai moyen de passation des marchés publics (procédures ouvertes) est passé de 180 jours à 90 jours et le délai d'exercice de recours est réduit de 15 jours ouvrables à 7 jours calendaires pour la contestation des résultats. Aussi, le délai de contrôle a priori (DNCCP) est passé de 15 jours calendaires à 7 jours calendaires à compter de la date de délivrance de l'accusé de réception ; le délai de traitement des recours au niveau de l'ARCOP est également réduit et passe de 30 jours calendaires à 15 jours calendaires à compter de la réception des informations complémentaires.

Modes de passation et régime des marchés particuliers

Parmi les nouveautés, figure l'introduction de nouveaux modes de passation de marchés avec une offre spontanée, un dialogue compétitif, une sélection des consultants individuels ; la définition du régime des marchés particuliers sur contrat de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS), marchés à



• Aftar Touré MOROU, Directeur général de l'ARCOP

tranches et marché d'innovation ; la réglementation des accords-cadres qui sont des stipulations contractuelles générales qui serviront à la conclusion ultérieure de bons de commande ou de marchés subséquents à passer au cours d'une période donnée, notamment sur les prix et, le cas échéant, sur les quantités envisagées. Ceci permet d'éviter des procédures répétitives pour les acquisitions courantes.

Redevance de régulation

La cadre juridique de la redevance de régulation est rénovée et structurée en deux volets dont la réduction du taux de la redevance de régulation des marchés publics qui passe de 1,5 % à 0,75 % du montant hors taxes des marchés approuvés ; l'affectation d'une quote-part de la

redevance de régulation au financement des activités de l'organe national de contrôle et des organes de passation. Pour rappel, la redevance est appliquée sur tous les marchés publics quelle que soit la source de financement (interne et externe). Les membres de la cellule de gestion des marchés publics sont exclusivement dédiés à cette fonction. De même, les membres des organes de gestion (PRMP, CGMaP et CCMP) doivent répondre à un profil défini dans les domaines juridique, technique, financier, économiques ou des marchés publics. Obligation est faite à l'ARCOP d'œuvrer pour la professionnalisation des acteurs.

Autres innovations majeures

Affirmation de la possibilité de passation des marchés et

de gestion du contentieux à travers les moyens de communication électroniques. Introduction de la notion « d'offre conforme économiquement la plus avantageuse » dans les règles d'attribution des marchés publics ; possibilité donnée à l'ARCOP de sanctionner les agents publics ; consécration de nouveaux principes fondamentaux de la commande publique à savoir l'intégrité, rationalité et modernité des procédures ; le respect des normes environnementales, sociales et de développement durable, notamment la prise en compte de l'accessibilité universel.

Motifs de la réforme des textes de la commande publique

La réforme des textes de la commande publique est mo-

tivée entre autres par la prise en compte des conclusions et recommandations des audits indépendants et des différentes missions d'évaluations du système des marchés publics ; une meilleure gestion des acquisitions, une célérité des procédures, un renforcement du climat des affaires et une amélioration de la consommation des crédits budgétaires ; la professionnalisation de la fonction achat comme seul gage de la réalisation des investissements publics ; la conformité et cohérence avec les politiques publiques et la feuille de route gouvernementale ; l'amélioration permanente du cadre d'exercice des affaires (climat des affaires) ; l'instauration d'un cadre propice pour la captation et la sécurisation des investissements directs nationaux et étrangers. Aftar Touré MOROU, Directeur général de l'Autorité de la commande publique réitère l'engagement de l'ARCOP et de la DNCCP à tout mettre en œuvre pour garantir une appropriation de toutes ces nouvelles dispositions par l'ensemble des acteurs de la commande publique.

« Nous sommes tous interpellés pour agir en faveur d'une meilleure gestion des ressources financières mises à la disposition des autorités contractes pour assurer des acquisitions publiques de qualité ; il en va de la crédibilité et de la fiabilité du système national de la commande publique. Pour se faire, l'ARCOP et la DNCCP ont besoin de l'implication de tous les acteurs, pour que les projets programmés par l'Etat en faveur des populations soient exécutés au mieux possible, dans l'intérêt de celles-ci » a déclaré Aftar Touré MOROU. Il est à rappeler que l'ARCOP dispose d'un numéro vert gratuit, le 80 00 88 88, qui est un canal efficace de dénonciation des faits de corruption et de pratiques frauduleuses dans la commande publique.

Le Togo en chiffres

Prévisions du commerce extérieur	2021	2022 (e)	2023 (e)	2024 (e)	2025 (e)
Volume des exportations de biens et services (variation annuelle en %)	10,4	6,3	4,9	7,5	7,8
Volume des importations de biens et services (variation annuelle en %)	6,0	5,5	6,2	6,8	8,6

Source : FMI ; World economic outlook ; dernières données disponibles ; (e) estimation

Indicateurs économiques	Togo	Afrique Subsaharienne	Source
PIB nominal en 2021	8,4 Mds USD	1 870 Mds USD	FMI
PIB par habitant en 2021	991,5 USD	1 742 USD	FMI
Part du secteur de l'agriculture dans le PIB	22 %	19 %	CNUCED, 2020
Part du secteur de l'industrie dans le PIB	23 %	29 %	CNUCED, 2020
Part du secteur des services dans le PIB	55 %	52 %	CNUCED, 2020

Sénégal	5,0	Etats-Unis	2,7
Nigéria	4,0	Malaisie	2,7

Source : Comtrade, 2022. En raison de l'arrondi, la somme des pourcentages peut être inférieure ou supérieure à 100

Indicateurs économiques	Togo		Afrique Subsaharienne		Source
	2021	2022	2021	2022	
Croissance du PIB réel	+5,1 %	+5,6 %	+4,5 %	+3,8 %	FMI
Croissance du PIB réel par habitant	+2,6 %	+3 %	+2,3 %	+1,5 %	FMI
Taux d'inflation moyen annuel	+4,3 %	+4,6 %	+11 %	+12,2 %	FMI
Solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB)	-6,5 %	-4,9 %	-5,3 %	-4,7 %	FMI
Dette publique (en % du PIB)	63,8 %	63,6 %	56,9 %	55,1 %	FMI
Dette extérieure publique (en % du PIB)	25,8 %	28,0 %	25,1 %	24 %	FMI

Togo / Commerce

La 37ème édition de la Quinzaine commerciale ouverte

Après la foire internationale de Lomé, c'est le tour de la grande quinzaine commerciale qui a ouvert ses portes officiellement le mercredi 21 décembre 2022 à Lomé. Cette fête foraine se déroule sur le site d'Agbadahonou, centre-ville en face du ministère des affaires étrangères.

● Hélène MARTELOT

Organisée par la chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), la grande quinzaine se veut annuelle, et a pour objectif de permettre aux opérateurs économiques de terminer l'année en liquidant leurs stocks, minimisant ainsi les risques d'inventus. Selon le ministre du commerce, de l'industrie et de la promotion de la consommation locale, Kodjo Adedze, aujourd'hui, le public togolais et les PME et PMI bénéficient de la réouverture des espaces économiques. « La 37ème édition de la quinzaine commerciale de la CCIT, nous donne l'occasion de permettre à nos femmes et opérateurs économiques, aux PME et PMI de pouvoir vendre sur ce site et permettre aussi à nos jeunes de pouvoir vivre une très belle fin d'année 2022 et d'annoncer les couleurs de l'année prochaine », a affirmé Kodjo Adedze. Le ministre togolais a donc invité la population à faire le déplacement pour visiter les stands et découvrir les produits de qualités qui



sont exposés. Cette édition de la quinzaine commerciale coïncide avec les 100 ans d'existence de la chambre du commerce et d'industrie du Togo. Pour Nathalie Bitho, présidente de la délégation spéciale consulaire de la CCIT, c'est un devoir pour eux de maintenir les activités de leur secteur privé dans un schéma de croissance en améliorant la compétitivité des entreprises. « La chambre de commerce est déterminée à soutenir le gouvernement jusqu'à l'aboutissement des réformes par l'implémentation des meilleures stratégies en vue de la création des champions nationaux capables de créer une richesse durable », a en croire Mme Bitho. Pour que le savoir-faire de l'entrepre-

neur togolais rayonne dans ce contexte, selon elle, il faut que les entreprises deviennent performantes, qu'elles sachent produire, transformer et vendre au plan local et international. « Nous nous engageons dans le renforcement des capacités, la formation professionnelle, l'appui-conseil aux entreprises, le soutien à l'éducation, à la santé, aux activités agricoles, à la recherche et à l'innovation », a ajouté Nathalie Bitho. Il est à rappeler que la grande quinzaine commerciale est ouverte au public depuis le 15 décembre et va prendre fin le 30 décembre 2022. 50 mille visiteurs sont attendus pendant ces 15 jours d'activités foraines.

Togo

Un cadre juridique d'orientation de la politique générale des transports

Le renforcement de la position du Togo comme hub logistique et de services conformément à la feuille de route gouvernementale passe par le développement de plusieurs secteurs d'activités dont celui des transports. Dans cette optique, le parlement a adopté ce 22 décembre 2022 le projet de loi d'orientation des transports.

● Wilson LAWSON

Le vote de cette loi qui définit les grands axes stratégiques des différents modes de transport, est intervenu au cours de la huitième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2022. Elle a été présidée par Yawa Djigbodi Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale. Des membres du gouvernement ont participé à cette séance en l'occurrence Atcha Affoh Dedji, ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires et Christian Eninam Trimua, ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, porte-parole du gouvernement. La loi d'orientation des transports trace les contours généraux des différents modes de transports, définit un nouveau cadre de la politique générale des transports en conformité avec les conventions, traités, accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur en matière de transport. Elle assure la compétitivité du secteur des transports et répond aux besoins des usa-



gers dans les conditions de sécurité, de sûreté et de facilitation les plus avantageuses et les plus rationnelles pour la communauté. Le texte créé également les conditions écologiques en vue de mieux protéger l'environnement, assure des bénéfices économiques considérables, facilite l'accès aux services essentiels de base notamment la santé, l'éducation. Cette nouvelle loi prévoit notamment des mesures particulières en faveur des personnes à mobilité réduite et les catégories sociales défavorisées, incite au développement du transport intermodal et multimodal, clarifie les rôles de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres

acteurs. Atcha Affoh Dedji, ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires a salué la promptitude de la représentation nationale, et a précisé que cette loi est capable de générer une croissance économique forte en vue de réduire la pauvreté et contribuer à conforter la mobilité sous tous ses aspects. Pour la présidente de l'Assemblée nationale, il s'agit pour la représentation nationale de donner au gouvernement les moyens juridiques lui permettant d'organiser le cadre général de la politique des transports. La loi d'orientation des transports au Togo a donc pour vocation de définir le canevas global régissant les différents modes de transport notamment routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial. Elle tire sa quintessence dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025, qui entend renforcer la position de hub logistique et de services du pays. Elle constitue en outre, un creuset où vont se loger tout projet et programme et d'actions devant contribuer à la modernisation des modes de transport et à la réalisation de l'ambition du gouvernement de faire du Togo un hub logistique et de services dans les conditions de sûreté et de sécurité.

Numérique

Un texte en préparation sur le développement de l'écosystème de l'innovation

Au Togo, le gouvernement veut renforcer l'écosystème de l'innovation, notamment dans le domaine du numérique. L'ambition est matérialisée par un avant-projet de loi, qui a été examiné hier mercredi 21 décembre 2022, à la faveur du Conseil des ministres.

Cet avant-projet de loi intervient dans un contexte de modernisation de l'économie togolaise visant le développement des activités numériques du secteur public et du secteur privé au bénéfice des citoyens et des entreprises. », indique le relevé du conseil. Si l'étude de ce projet de texte devrait se poursuivre lors de la pro-

chaine session ministérielle avant d'être soumis à l'assemblée, comme l'indique le gouvernement, son annonce intervient dans un contexte où l'exécutif marque son intérêt pour les questions d'innovation, en lien avec les jeunes et l'entrepreneuriat. De fait, il y a quelques jours seulement, le ministère chargé du développement à la base, procédait au lance-



ment de la première édition de la Semaine de l'innovation des jeunes (Togo Youth

innovation week), prévue du 27 au 30 décembre 2022. Une initiative qui veut notamment

faire le lien entre jeunesse, innovation et opportunité de création d'emplois, avec pour thème, « l'innovation au cœur d'une économie forte, inclusive et prospère », avec un focus sur la science, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Avec Togo First

Le Togo en chiffres

Principaux pays partenaires du Togo

Principaux clients (% des exportations)	2020	Principaux fournisseurs (% des importations)	2020
Burkina Faso	13,8	Chine	20,3
Mali	13,0	France	8,6
Bénin	10,0	Inde	7,5
Niger	8,5	Ghana	5,6
Ghana	8,1	Japon	4,3
Inde	7,5	Nigéria	3,6
Côte d'Ivoire	6,4	Allemagne	3,5
France	5,7	Turquie	3,3

Solde courant externe (en % du PIB)	-3,3 %	-5,9 %	-1,1 %	-1,7 %	FMI
Réserves de change zone UEMOA (en équivalent mois d'importations de biens et services)	5,8	5,3	4,5	4,5	FMI

Indicateurs du commerce extérieur	2016	2017	2018	2019	2020
Commerce extérieur (en % du PIB)	66,9	58,1	56,7	54,4	52,9
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-965	-644	-782	-757	n/a
Balance commerciale (services inclus) (millions USD)	-822	-502	-626	596	n/a
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	1,0	-11,4	5,3	1,4	0,8
Exportations de biens et services (croissance annuelle en %)	6,7	-0,7	2,0	2,1	-4,7
Importations de biens et services (en % du PIB)	40,0	32,9	32,7	31,3	31,1
Exportations de biens et services (en % du PIB)	26,9	25,3	23,9	23,1	21,8

Source : Banque mondiale ; dernières données disponibles

Profil commercial

Valeurs du commerce extérieur	2016	2017	2018	2019	2020
Importations de biens (millions USD)	2.382	1.874	2.116	2.091	2.166
Exportations de biens (millions USD)	1.290	1.016	1.080	1.055	1.008
Importations de services (millions USD)	397	427	464	447	407
Exportations de services (millions USD)	530	531	589	576	451

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC) ; dernières données disponibles

Enseignement supérieur

Création de l'ANAQES pour une assurance qualité

Au Togo, le Conseil des ministres du 21 décembre 2022 a examiné et adopté un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQES).

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 21 DECEMBRE 2022

Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 21 décembre 2022 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Le conseil a examiné un (01) avant-projet de loi, trois (03) projets de décret et écouté quatre (04) communications.

I-Au titre de l'avant-projet de loi,**Le conseil a examiné en première lecture l'avant-projet de loi relative au développement de l'écosystème d'innovation au Togo.**

Cet avant-projet de loi intervient dans un contexte de modernisation de l'économie togolaise visant le développement des activités numériques du secteur public et du secteur privé au bénéfice des citoyens et des entreprises.

L'étude sera poursuivie lors d'une prochaine séance du conseil des ministres.

II-Au titre des projets de décret,**Le conseil a examiné un projet de décret portant création des commissions électorales locales indépendantes (CELI).**

Dans le cadre de l'organisation des élections régionales démarrées depuis le 1er avril 2022, date d'entrée en fonction des nouveaux membres de la CENI, il est indispensable à cette phase des préparatifs de ces élections de créer les CELI.

Les CELI sont les premiers démembrements de la Commission électorale nationale indépendante tel que prévu par l'article 27 du code électoral.

Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQES).

Pour le bon fonctionnement du système national d'assurance qualité, il s'est avéré nécessaire de créer une institution ayant pour mission principale de coordonner la mise en œuvre du système togolais d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche.

L'adoption de ce texte permettra à notre pays de se doter d'une structure à même d'assurer la régulation, l'évaluation et l'accréditation dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et la recherche. Cette agence permettra d'assurer la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche et de promouvoir la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité.

Sa mise en place correspond à l'axe 1 de la feuille de route gouvernementale qui ambitionne notamment de renforcer l'adéquation entre les formations et les emplois.

Le conseil a examiné et adopté un dernier projet de décret portant organisation et fonctionnement du fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA).

Le gouvernement, au cours de ces dernières années, a engagé plusieurs réformes structurelles dans le secteur du 7ème art, identifié comme un important levier de création de richesses et d'emplois. C'est dans cette dynamique que le FoNSICA a été créé.

Ce texte vient donner une nouvelle orientation au FoNSICA, affecté exclusivement pour le cinéma, l'audiovisuel et l'image animée. Ce fonds permettra de concourir à la mise en place et à la modernisation des structures et équipements techniques destinés à amoindrir les coûts de production des films togolais.

III-Au titre des communications,**Le conseil a écouté une première communication relative à la 5ème réunion du conseil national de suivi de la décentralisation (CNSD) ; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.**

Les travaux de la 5ème réunion du CNSD tenus le 04 novembre 2022 à Kara ont porté sur l'état d'avancement du processus de décentralisation. Cette communication a permis de présenter les principaux résultats tangibles enregistrés et les chantiers prioritaires à mener dans les prochaines années.

Au titre de ces résultats tangibles, on peut noter la construction d'infrastructures ; le rap-

prochement des services publics des usagers ; l'amélioration progressive de la gouvernance, l'augmentation de la mobilisation des ressources.

Des défis demeurent notamment la mauvaise interprétation des textes ; la non maîtrise du budget ; le manque d'initiative des exécutifs locaux.

Le conseil a salué la tenue de cette réunion et a félicité l'ensemble des animateurs de la vie des collectivités et a instruit pour que les priorités identifiées pour 2023 soient effectivement mises en œuvre afin de permettre aux communes de poursuivre leur élan. Il s'agit notamment de l'achèvement du cadre institutionnel et juridique de la décentralisation, ainsi que de la recherche d'une plus grande effectivité de la décentralisation au plus près des populations.

Le conseil a écouté une deuxième communication relative à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du plan directeur d'approvisionnement en eau potable du Grand Lomé et le lancement de la stratégie nationale de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Togo ; présentée par le ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise.

La table ronde des bailleurs organisée les 1er et 2 décembre 2022 avait pour objectif de mobiliser les partenaires publics et privés de notre pays autour de la stratégie nationale d'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dont le coût est estimé à 1450 milliards de FCFA à l'horizon 2030.

Cette table ronde a été un succès en raison de la forte participation des acteurs et du niveau de leurs engagements en matière financière. Ainsi, les partenaires publics se sont engagés à contribuer à la stratégie pour un montant de 394 millions de dollar américains soit environ 243,4 milliards de Francs CFA.

En outre, les partenaires privés se sont positionnés sur la plupart des projets de la stratégie. Le conseil s'est réjoui du bon déroulement de cette rencontre avec les bailleurs et a instruit les ministres concernés pour un suivi diligent afin de concrétiser rapidement les promesses de financement qui ont été faites. Pour rappel, notre pays vise à l'horizon 2025 un taux d'accès à l'eau potable de 85% au niveau national soit 95% en milieu rural ; 85% en milieu semi-urbain et 80% dans le grand Lomé.

Le conseil a ensuite écouté une communication relative au lancement du projet pilote de mise en œuvre du marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) ; présentée par le ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires.

Afin de faciliter l'interconnexion des villes africaines et des centres commerciaux avec des vols directs économiques, le MUTAA a été lancé en 2018. Etant dans la phase de réalisation complète, ce marché permettra aux Etats membres d'ouvrir pleinement leurs marchés du transport aérien et de promouvoir également la durabilité du transport aérien par le biais d'un cadre réglementaire de sûreté et de sécurité tout en respectant strictement les orientations et les politiques sur les taxes et les redevances.

Le conseil a enfin écouté une communication relative au transfert d'activité de centre de données (Data center) de la société d'infrastructures numériques à un partenaire privé ; présentée par le ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale.

Conformément à la feuille de route 2020-2025, le gouvernement veut faire du Togo une référence régionale en matière de transformation digitale. Dans la continuité de cette dynamique, un centre de données (data center) a été construit et offre des services de stockage aux opérateurs économiques.

Afin d'en assurer une gestion performante et respectant les meilleurs standards en la matière, le conseil a autorisé la cession de ce centre à un acteur privé choisi conformément aux règles applicables en la matière.

IV-Au titre des divers,

Madame le Premier ministre a, au nom du gouvernement, pris acte de l'annonce de l'éligibilité de notre pays au programme compact du MCC. Elle a salué cette annonce qui est une reconnaissance de la qualité du leadership du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en matière de réformes.

Elle a indiqué que le gouvernement maintiendra l'agenda des réformes pour le bien être des togolais conformément à la vision prônée par le Chef de l'Etat et déclinée dans la feuille de route gouvernementale.

Enfin, madame le ministre chargée de l'inclusion financière a rendu compte au conseil de la désignation de notre pays pour accueillir courant 2023, la semaine africaine de l'inclusion financière qui réunit chaque année l'ensemble des pays africains autour des actions menées dans ce secteur.

*Fait à Lomé, le 21 décembre 2022
Le Conseil des Ministres*



WCEF2022

L'appel à la convocation du Forum africain de l'économie circulaire

Le sixième Forum mondial de l'économie circulaire (WCEF2022) vient de s'achever dans la capitale rwandaise. Les organisateurs et les participants à cet événement ont rédigé une déclaration commune qui demande notamment à l'Alliance pour l'économie circulaire en Afrique (Acea) et au Réseau africain pour l'économie circulaire (Acen) de convoquer le Forum africain de l'économie circulaire (Acef).

Le Forum mondial de l'économie circulaire (WCEF2022) qui s'est achevé le 8 décembre 2022 a réuni 2000 participants en ligne et en présentiel à Kigali au Rwanda et dans d'autres capitales subsahariennes où étaient organisés des événements régionaux (studio). Le WCEF a attiré des participants de toute l'Afrique et du monde entier, représentant des gouvernements, le secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des experts et des organisations nationales et internationales, des communautés locales, des jeunes, des universitaires, des partenaires au développement, des investisseurs et des institutions financières. L'évènement organisé sous le thème « De l'Afrique au monde » a exploré des thèmes majeurs, à la fois des opportunités et des menaces, pertinents pour le développement mondial dans lequel la circularité devra jouer un grand rôle, notamment à travers la protection du climat et la régénération de la nature, la jeunesse, le développement des infrastructures, et l'accélération de l'innovation, ainsi que le commerce équitable et les chaînes de valeur localisées.

L'accent sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud

Les participants au 6e WCEF appellent tous les pays afri-



cains à devenir membres de l'Alliance pour l'économie circulaire en Afrique (Acea) et invitent toutes les parties prenantes et les représentants du WCEF2022 à soutenir l'Acea pour entreprendre le développement, l'avancement et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans d'économie circulaire pour le développement durable des économies africaines. Le WCEF2022 invite l'Alliance africaine pour l'économie circulaire à favoriser la collaboration avec d'autres partenariats tels que l'Alliance mondiale pour l'économie circulaire et l'efficacité des ressources (Gacere), et d'autres réseaux régionaux pour renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Toutes les parties prenantes du WCEF2022 ont également convenu de travailler ensemble dès à présent et dans le futur pour créer, planifier, innover, prendre des mesures et partager les avantages d'une économie circulaire pour l'Afrique et le monde en général.

Vers la convocation du Forum africain de

l'économie circulaire

Aussi, le WCEF2022 invite ses partenaires africains, notamment l'Acea et le Réseau africain pour l'économie circulaire (Acen) à convoquer le Forum africain de l'économie circulaire (Acef). Ce sera une plateforme pour faire avancer l'agenda de l'économie circulaire en Afrique. Sa mise en place nécessite le soutien des États africains qui sont appelés à supprimer les obstacles et à promouvoir une économie circulaire sur le continent. Le WCEF2022 encourage également les États africains à accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de renforcer le rôle de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales et le commerce intracontinental. Ils doivent aussi mettre en place des politiques, stratégies et plans d'économie circulaire pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'arrêt de la perte de biodiversité.

Avec afrik21

Hydrogène vert

Un potentiel de 1 000 milliards d'euros en Afrique

Exploiter l'énergie solaire de l'Afrique pour produire 50 millions de tonnes d'hydrogène vert par an d'ici 2035 peut aider à sécuriser l'approvisionnement énergétique mondial, créer des emplois, décarboner l'industrie lourde, améliorer la compétitivité mondiale et transformer l'accès à l'eau propre et à l'énergie durable.

● Nicole ESSO

L'analyse a été commandée par la Banque européenne d'investissement, l'Alliance solaire internationale et l'Union africaine, avec le soutien du gouvernement mauritanien, HyDeal et CGLU Afrique. Le rapport « Le potentiel extraordinaire d'hydrogène vert de l'Afrique » représente la première recherche détaillée sur le développement faisable de

l'hydrogène vert à travers le continent. La nouvelle étude combine une analyse des opportunités d'investissement axée sur trois pôles : Mauritanie - Maroc, Afrique australe et Égypte avec une feuille de route de solutions techniques, économiques, environnementales et financières pour débloquer le développement commercial. Abdessalam Ould Mohamed Salah, ministre de l'Énergie, Mauritanie : « L'Afrique possède la

meilleure énergie solaire au monde et la transformation de l'énergie solaire en hydrogène vert peut renforcer la sécurité énergétique, réduire les émissions et la pollution et décarboner l'industrie et les transports. La Banque européenne d'investissement travaille avec des partenaires à travers l'Afrique et dans le monde pour exploiter son potentiel d'énergie renouvelable afin de produire à grande échelle de l'hydrogène vert à faible coût.

Sahel et Afrique de l'Ouest

Plus de 176 millions USD du FAD pour améliorer les conditions de vie des populations

Le Conseil d'administration du Fonds africain de développement (FAD) a donné son feu vert, jeudi 15 décembre 2022, à Abidjan, à l'octroi d'un financement de 176 millions de dollars américains pour mettre en œuvre le deuxième projet du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS).

● Vivien ATAKPABEM

Il est également attendu des co-financements prospectifs du Fonds Canada-Banque africaine de développement pour le climat (CACF) de 21,8 millions de dollars et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) (link is external) de 31,63 millions de dollars (20 milliards de francs CFA). Le projet bénéficiera à 6 pays et 3 organisations intergouvernementales du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, ainsi qu'à l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte (APGMV), (link is external) la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS) et le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le

Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), qui amorce sa deuxième phase (P2-P2RS), a pour objectifs d'accroître durablement la productivité et les revenus tirés des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; de renforcer les capacités d'adaptation des populations aux aléas climatiques et de contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques. « En adoptant une approche résolument régionale pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel, le P2-P2RS aidera à consolider la paix et la sécurité dans la région, indispensables au développement durable, a déclaré la directrice générale pour l'Afrique de l'Ouest et vice-présidente par intérim de la Banque africaine de

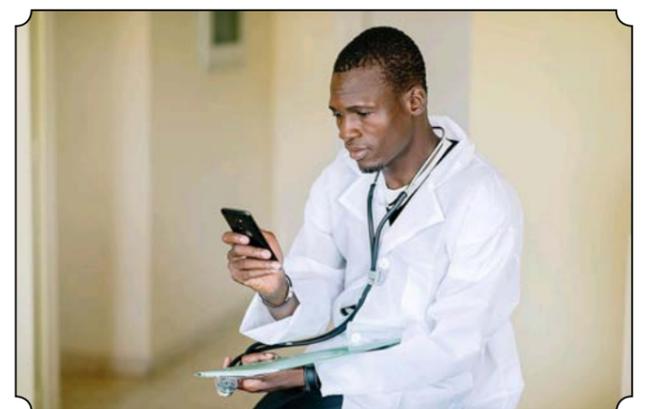
développement chargée du Développement régional, de l'Intégration et de la Prestation de services, Marie-Laure Akin-Olugbade. À travers ses actions concrètes, le projet mettra en place des infrastructures socio-économiques, agro-sylvo-pastorales et halieutiques, financera les actions de restauration des terres pour accroître la productivité agricole, et mettra en place les dispositifs de développement des chaînes de valeur, dont la promotion de l'entrepreneuriat ». « Ces actions qui bénéficieront du financement du Groupe de la Banque africaine de développement constituent de puissants leviers de lutte contre les changements climatiques, la pauvreté, d'inclusion sociale et de promotion du genre pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest », a-t-elle ajouté.

Santé numérique en Afrique

Le Fonds mondial et ses partenaires lancent un fonds de 50 millions \$

L'e-santé, la télémédecine ou santé numérique, est en pleine expansion en Afrique subsaharienne. Elle y contribue à la démocratisation de l'accès aux soins pour des millions de personnes. Cependant le secteur n'est pas suffisamment financé d'où son retard de développement.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et ses partenaires du secteur privé vont soutenir la transformation de la santé numérique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Un fonds catalytique de 50 millions de dollars baptisé Digital Health Impact Accelerator (DHIA) a été mis sur pied à cet effet. L'annonce du lancement dudit fond a été faite lors du sommet Africa HealthTech Summit à Kigali, au Rwanda, en marge de la deuxième Conférence internationale sur la santé publique en Afrique qui s'est tenue du mardi 13 au jeudi 15 décembre. Soulignant l'importance de ce financement, Rob Cryer, gestionnaire des Services technologiques des pays au Fonds mondial et responsable du fonds catalytique DHIA, a déclaré que « ce fonds permettra de renforcer davantage les systèmes de données régionaux et mondiaux et la capacité de surveillance pour la prise de décision axée sur les données, de fournir de meilleurs soins aux patients et de transformer des millions de vies ». « Depuis sa création, le Fonds mondial a joué un rôle clé dans le

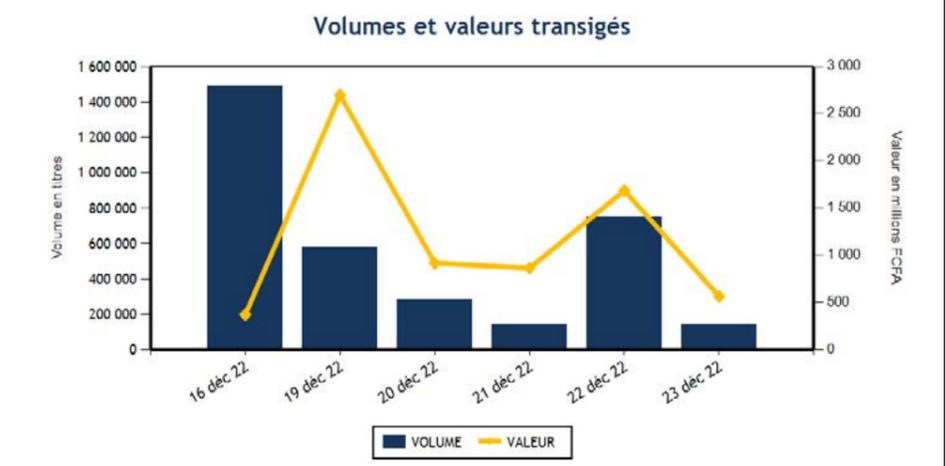
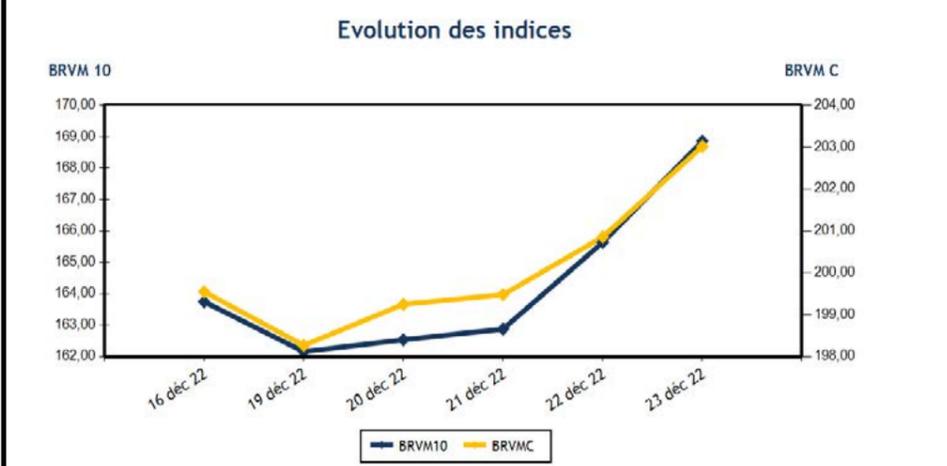


renforcement des systèmes de santé numériques et des données en matière de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces outils sont essentiels pour vaincre les maladies infectieuses et prévenir les futures menaces sanitaires », a-t-il ajouté. En effet, la santé numérique n'est pas encore totalement développée et exploitée en Afrique subsaharienne. La crise sanitaire de la Covid-19 a permis tout de même de stimuler ce secteur de la médecine. Depuis lors, des initiatives e-santé novatrices se sont multipliées du fait du nombre d'utilisateurs de téléphones portables. La GSM Association estime que d'ici 2025, il y aura au moins 634 millions d'utilisateurs de mobile en Afrique subsaharienne. Des données qui

montrent que le numérique a déjà pris une place importante dans les habitudes des consommateurs, mais aussi bientôt dans les habitudes des patients. Le Fonds mondial et ses partenaires privés, à travers le fonds catalytique DHIA, ambitionnent de soutenir les pays d'Afrique subsaharienne afin qu'ils puissent accélérer et mettre à l'échelle des solutions de santé numériques qui comprennent, entre autres, un accès plus étendu à Internet, des systèmes d'information renforcés pour le partage des données, une plus grande utilisation des technologies mobiles, des outils numériques centrés sur le patient et des identifiants uniques propres aux patients.

Avec wearetech

BRVM 10	168,86	 BULLETTIN OFFICIEL DE LA COTE N° 246 vendredi 23 décembre 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	203,02
Variation Jour	↑ 1,94 %		Variation Jour	↑ 1,08 %
Variation annuelle	↑ 10,00 %		Variation annuelle	↑ 0,37 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 110 881 844 225	1,08 %
Volume échangé (Actions & Droits)	126 461	-80,67 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	442 009 750	-35,79 %
Nombre de titres transigés	42	2,44 %
Nombre de titres en hausse	17	41,67 %
Nombre de titres en baisse	12	-29,41 %
Nombre de titres inchangés	13	8,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 906 954 017 599	-0,14 %
Volume échangé	12 193	-87,83 %
Valeur transigée (FCFA)	121 010 708	-87,86 %
Nombre de titres transigés	9	12,50 %
Nombre de titres en hausse	2	0,00 %
Nombre de titres en baisse	2	0,00 %
Nombre de titres inchangés	5	25,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NEI-CEDA CI (NEIC)	750	7,14 %	20,00 %
ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC)	5 125	6,99 %	7,11 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	745	6,43 %	-2,61 %
ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT)	20	5,26 %	11,11 %
SITAB CI (STBC)	6 700	4,69 %	8,41 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	83 250	-7,50 %	-46,63 %
SICOR CI (SICC)	5 750	-6,96 %	12,30 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	3 000	-5,66 %	-28,57 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 310	-3,68 %	-25,14 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 450	-1,69 %	-2,36 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	103,75	-0,80 %	-5,78 %	47 835	172 553 400	25,30
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	484,75	1,28 %	8,00 %	12 618	135 724 060	9,06
BRVM - FINANCES	15	75,59	1,72 %	-2,00 %	55 500	101 980 320	7,29
BRVM - TRANSPORT	2	359,60	2,03 %	-42,20 %	932	1 331 510	5,74
BRVM - AGRICULTURE	5	293,14	-0,07 %	20,48 %	1 205	9 447 100	5,59
BRVM - DISTRIBUTION	7	366,10	0,46 %	-10,14 %	8 274	20 858 415	25,55
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 462,15	0,00 %	62,33 %	97	114 945	14,23
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	7,96	
Taux de rendement moyen du marché	7,44	
Taux de rentabilité moyen du marché	8,62	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	110	
Volume moyen annuel par séance	962 093,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 862 824 529,25	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	4,63	
Ratio moyen de satisfaction	23,85	
Ratio moyen de tendance	514,97	
Ratio moyen de couverture	19,42	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	6,67	
Nombre de SGI participantes	29	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

 BENIN Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin Avenue Charles de Gaulle Cotonou BP 2000 Cotonou Tél : (229) 21 31 21 28 Fax : (229) 21 31 20 77	 BURKINA FASO Chambre de Commerce et d'Industrie de Ouagadougou BP 100 Ouagadougou 01 Tél : (229) 25 30 87 73 Fax : (229) 25 30 87 19	 CÔTE D'IVOIRE Douane Régionale des Valeurs Mobilières Plateau, 18 Avenue Joseph ANOMA 01 BP 2002 Abidjan 01 Tél : (229) 20 31 50 50 Fax : (229) 20 32 47 77	 GHANA Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Services de Côte d'Ivoire, Avenue France-Nékes CP 88 Sèso Tél : (248) 308 18 52 Fax : (248) 308 18 82	 MALI Immeuble SONAVE, ACI 2000 Hamdallaye B.P. 1386 - Bamako Tél : (223) 44 90 16 10 Fax : (223) 44 90 18 11	 NIGER Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Innovation de Niamey, Place de la concertation BP 13 200 Niamey Tél : (227) 20 73 88 32 Fax : (227) 20 73 88 47	 SENEGAL 7, rue Jean Mermoz BP 4950, Dakar - Fatick Tél : (229) 33 821 15 18 Fax : (229) 33 821 15 06	 TOGO 4891, Boulevard G. GNASSINGBE Eyadéma, Immeuble C22 Togo BP : 3082 Lomé Tél : (228) 22 44 23 90 Fax : (228) 22 35 31 41
--	--	---	--	---	---	---	--

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

Fusion nucléaire

«Le plus grand défi technologique jamais entrepris par l'humanité»

Les États-Unis ont annoncé une percée historique dans le domaine de la fusion nucléaire. On fait le point sur cette technique qui pourrait révolutionner la production d'énergie.

Le Département américain de l'énergie a annoncé, mardi, une «avancée scientifique majeure» dans le domaine de la fusion nucléaire: pour la première fois, une expérience «a produit davantage d'énergie à partir de la fusion que l'énergie des lasers utilisée» pour provoquer la réaction. Depuis des décennies, les scientifiques cherchent à faire de cette manière de produire de l'énergie une réalité. Ses avantages sont nombreux: elle ne génère pas de CO₂, moins de déchets radioactifs, et ne présente pas de risques d'accidents nucléaires. Le point sur son fonctionnement, les projets en cours et quand ils pourraient aboutir.

L'énergie des étoiles

La fusion nucléaire diffère de la fission, technique utilisée actuellement dans les centrales nucléaires, qui consiste à casser les liaisons de noyaux atomiques lourds. La fusion est le processus inverse: on fait fusionner deux noyaux atomiques légers (de l'hydrogène) pour en créer un lourd (hélium), ce qui libère de l'énergie. C'est ce processus qui est à l'œuvre dans les étoiles, dont notre Soleil. «Contrôler la source d'énergie des étoiles est le plus grand défi tech-



nologique jamais entrepris par l'humanité», a écrit sur Twitter le physicien Arthur Turrell, auteur du livre «The Star Builders».

Deux méthodes distinctes

La fusion n'est possible qu'en chauffant de la matière à des températures extrêmement élevées (de l'ordre de plus de 100 millions de degrés). «Donc il faut trouver des moyens pour isoler cette matière extrêmement chaude de tout ce qui serait susceptible de la refroidir. C'est la problématique du confinement», a expliqué à l'AFP Erik Lefebvre, chef de projet au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). La première méthode est la fusion par confinement magnétique. Dans un immense réacteur, des atomes légers d'hydrogène (deutérium et tritium) sont chauffés. La matière est alors à l'état de plasma, un gaz à très basse densité. Elle

est contrôlée à l'aide d'un champ magnétique, obtenu à l'aide d'aimants. C'est la méthode qui sera utilisée pour le projet international ITER, actuellement en construction en France, et celle employée par le JET (Joint European Torus) près d'Oxford. Une deuxième méthode est le confinement inertiel. Là, des lasers de très forte énergie sont envoyés à l'intérieur d'un cylindre de la taille d'un dé à coudre, contenant l'hydrogène. C'est la technique utilisée par le Laser Mégajoule (LMJ) français, ou le projet le plus avancé en la matière, le National Ignition Facility (NIF) américain. Le but de ces derniers est davantage de démontrer le principe physique, quand la première méthode cherche à reproduire une configuration proche d'un futur réacteur à fusion.

(AFP)

Crise énergétique

L'UE prépare un soutien à l'industrie européenne

Les Vingt-Sept tentent de trouver une réponse commune pour aider l'industrie européenne, menacée par la crise énergétique et la course aux subventions américaines.

Les Vingt-Sept, réunis en sommet à Bruxelles, ont demandé jeudi à la Commission européenne de préparer d'ici à fin janvier des mesures de soutien à l'industrie de l'UE, menacée par la crise énergétique et la course aux subventions américaines. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont «donné un mandat à la Commission pour venir à la fin du mois de janvier avec des propositions (...) pour soutenir la compétitivité des entreprises européennes», a annoncé Charles Michel, le président du Conseil, institution qui représente les États membres. Les Vingt-Sept tentent de trouver une réponse commune aux vives inquiétudes des milieux industriels, inquiets du risque de décrochage vis-à-vis de l'Asie et des États-Unis, alors que le modèle économique européen reposait notamment sur l'énergie bon marché fournie par la Russie. La guerre et les sanctions ont définitivement détruit cet avantage compétitif.

Pression accrue

Moscou a réduit de 80% ses livraisons de gaz par pipeline à destination de l'UE depuis le début de son offensive militaire en février. Si l'approvisionnement européen est assuré pour cet hiver, grâce notamment aux importations



de gaz naturel liquéfié acheté à d'autres fournisseurs, son coût a explosé, tout comme ceux du pétrole et de l'électricité, au point de menacer la survie de secteurs entiers dans la chimie ou la sidérurgie. La pression est accrue par le plan américain adopté cet été par Washington qui prévoit 370 milliards de dollars d'investissements en faveur de la lutte contre le changement climatique. Derrière l'objectif environnemental louable, il revêt un caractère protectionniste, avec des aides exceptionnelles réservées aux firmes implantées outre-Atlantique, susceptibles de saper davantage la compétitivité européenne. Sur ce dossier, des discussions techniques sont en cours entre Bruxelles et Washington, deux semaines après que le président français, Emmanuel Macron, a réclamé des concessions au président américain, Joe Biden, lors d'un voyage aux

États-Unis.

Dialogue avec Washington

«Nous souhaitons dialoguer pour plaider des exemptions en faveur des entreprises européennes», a souligné jeudi Charles Michel. Sans attendre un éventuel infléchissement de Washington, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a détaillé jeudi son plan de travail pour mettre sur pied son propre plan européen. «Nous devons adapter nos règles en matière d'aides d'État pour les rendre plus simples, plus rapides», a-t-elle dit. La présidente a également plaidé pour augmenter les financements permettant d'accélérer la production d'énergie décarbonnée et la sobriété afin de s'affranchir des importations d'hydrocarbure russe.

(AFP)

États-Unis

Des influenceurs ont empoché 100 millions de dollars sur le dos de leurs victimes

Huit conseillers financiers autoproclamés sont dans le collimateur de la justice pour avoir manipulé leurs abonnés à des fins d'enrichissement personnel.

Le régulateur américain des marchés, la SEC, a saisi la justice civile fédérale au Texas contre huit traders et influenceurs, accusés d'avoir conseillé à leurs abonnés d'acheter des actions dont ils prévoyaient de se défaire. Au total, les mis en cause auraient empoché environ 100 millions de dollars grâce à ces manipulations de marché, selon un document déposé mardi devant un Tribunal fédéral texan. Dans des tweets, des vidéos ou des podcasts, ces influenceurs ont plusieurs fois conseillé à leurs abonnés d'acquiescer des titres et de les conserver, au moins quelques jours, alors qu'ils en possédaient déjà et prévoyaient de les vendre au prix fort. Cette pratique est ancienne et souvent appelée

«scalping».

Malfaiteurs de mèche

Tous comptaient plus de 100'000 abonnés sur Twitter, et l'un d'entre eux, Edward Constantin (@MrZack-Morris), plus de 500'000. Ils se coordonnaient pour promouvoir la même action conjointement, afin de renforcer l'effet sur le cours du titre, selon l'enquête. Les influenceurs choisissaient de petites sociétés, à la capitalisation boursière inférieure à 100 millions de dollars et dont le cours de l'action était souvent en deçà d'un dollar, appelées des «penny stocks». Ces capitalisations modestes permettaient, sans un investissement majeur, de faire évoluer sensiblement



le cours d'un titre. La SEC réclame à la justice fédérale la tenue d'un procès, sur la base de quatre chefs d'accusation, notamment tromperie et fraude, selon un communi-

qué publié mercredi. L'émergence des réseaux sociaux a favorisé celle d'une nouvelle génération de financiers qui donnent conseils et recommandations directement aux

internautes par ce biais.

Des airs de GameStop

En janvier 2021, le phéno-

mène dit des «meme stocks» a rallié, autour de quelques actions, notamment la chaîne de magasins de jeux vidéo GameStop, des milliers de petits porteurs. Ces investisseurs individuels ont acheté des titres, GameStop, mais aussi de la chaîne de cinémas AMC, pour pousser l'action à la hausse sans tenir compte de l'activité des entreprises concernées et de leurs performances. En trois semaines, le cours de GameStop a ainsi été multiplié par 15, avant de redescendre, permettant, au passage, à des petits porteurs de réaliser des gains importants, même si d'autres y ont également perdu de fortes sommes.

(AFP)

Investissements étrangers au Togo

Quatre axes de travail retenus pour 2023

Le suivi des actions de promotion et d'attraction des investissements étrangers au Togo entre le Ministère de la Promotion de l'Investissement (MPI) et les représentations diplomatiques du Togo à l'étranger s'est tenu le jeudi 22 décembre 2022 par visioconférence. Il est retenu au terme des échanges, quatre axes de travail avec les représentations diplomatiques pour le plan d'action 2023.



● Hélène MARTELOT

A travers cette conférence qui a connu la participation de 26 représentations diplomatiques du Togo à l'étranger, a permis de présenter les différentes actions de promotion du pays à l'étranger, effectuées par le MPI et l'API-ZF, les résultats obtenus et les différents outils de facilitation, de promotion et de communication sur la destination Togo. Pour Rose Kayi MIVEDOR, ministre de la promotion de l'investissement, ces outils de communication disponibles seront d'une

grande utilité pour les représentations diplomatiques du Togo dans leur mission de relais auprès de potentiels investisseurs pour l'exercice 2023. Cette rencontre a également été le lieu de définir les principaux axes du plan d'action 2023 en termes de zone géographique et de secteur, en lien avec les projets prioritaires de la Feuille de route gouvernementale 2023. La ministre chargée de l'investissement a saisi l'occasion pour exhorter les participants à poursuivre et à renforcer leurs actions de prospection, de négociation et d'orientation des investisseurs vers le Togo.

Les échanges ont également porté sur les actions de digitalisation des processus liés à l'investissement, en cours au niveau de l'agence API-ZF, en vue d'offrir plus de transparence et un accès facile à l'information pour tout potentiel investisseur. La MPI a déjà procédé à la mise en ligne du portail de l'investissement (investiraoutogo.tg) et s'appête à lancer deux nouvelles plateformes : le guichet unique numérique de l'investissement (eRegistrations) et le portail des opportunités d'investissement (eOpportunities). « La digitalisation des procédures administratives liées au parcours de l'investisseur (eRegulations, eRegistrations et eOpportunities) s'inscrit dans la mission de facilitation des démarches d'investissement dans notre pays », a précisé Mme MIVEDOR.

4 axes de travail pour 2023

Pour le plan d'action 2023, 4 axes de travail ont été retenus avec les représentations diplomatiques au cours de la conférence. Il s'agit notamment d'identification d'événements pour la promotion de l'investissement à l'étranger, appui à l'organisation de webinaires avec les organisations patronales étrangères, organisation de Roadshow au Togo, et la contribution au Plaidoyer en vue de faciliter davantage le parcours de l'investisseur. D'après Rodrigue Kpakpo AKUE-ATSA, le conseiller, promotion des investissements, le but de la rencontre est de faire la promotion d'attractions d'investissement pour que le parcours des investisseurs soit facile au Togo. « On voudrait que les gens sachent que c'est facile et rentable d'investir au Togo mais surtout que ces investissements permettent la création d'emploi. Cette année nous sommes bien partis avec une croissance autour de 5% en matière de

création d'emploi, pour les investissements qui sont bien agréés au cours d'investissement et en zone franche », a souligné M. AKUE-ATSA en ajoutant que ces chiffres exclu la totalité de ce qui se fait en matière des investissements. « Pour nous, les ambassades sont nos relais, ils sont la première porte à laquelle cognent ces investisseurs quand ils s'intéressent au Togo. Il était important pour nous qu'on les informe des résultats de l'année passée et de la tendance de cette année, pour les encourager à susciter de nouvelles pistes de collaboration pour l'année 2023 », a indiqué le conseiller promotion des investissements. En 2021, il rappelle qu'ils ont eu plus de 200 milliards de projets agréés selon les régimes incitatifs du Togo et plus de 7 mille emplois permanents pour les nationaux qui doivent être créés. « Cette année, la tendance est toujours positive avec plus de 100 milliards d'investis-

sement déjà agréés dans le régime incitatif », s'est réjoui M. AKUE-ATSA. Il note également qu'autour de toutes les dernières années, il y avait près de 60 projets agréés dont une cinquantaine est en train de se matérialiser, qui vont s'ajouter aux nombre d'industrie et d'emplois créés au cours du mois de décembre 2022, ils devraient avoir 6 nouvelles usines qui s'installent. « Le Togo est une place où il faut investir, il y a la qualité de main d'œuvre, les infrastructures en matière d'énergie pour achever la transformation des matières premières sont présents », a-t-il conclu. Notons que cette rencontre annuelle, s'inscrit dans la mise en œuvre du cadre de collaboration pour la promotion et l'attraction des investissements directs étrangers au Togo (CCPAIET).

HOROSCOPE finance

Bélier Avec Jupiter, le maître de la chance, et Uranus, la planète des surprises, vos gains devraient augmenter, et vous saurez gérer avec efficacité vos placements et vos investissements. Attention simplement à un point : Uranus pousse à prendre des risques. Même si vous êtes bien protégé par Jupiter, ne vous lancez tout de même pas dans des opérations trop casse-cou.

Taureau Vous tracerez votre sillon, consciencieusement, scrupuleusement. Mais ce côté bossueur ne vous empêchera pas d'utiliser votre imagination et surtout votre flair accru en matière financière. Résultat : vous améliorerez sensiblement votre situation matérielle.

Gémeaux Il y aura un certain dynamisme dans la circulation de l'argent : vous en toucherez et en donnerez. Vous dépenserez peut-être plus pour autrui que pour vous-même, mais cela vous fera plaisir. Très nette chance en argent et aux jeux de hasard ; n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance du jour.

Cancer Vous aurez à traverser une journée difficile sur le plan matériel, qu'il s'agisse d'un retard d'impôts, d'une somme importante à sortir, de capitaux qui vous feront défaut ou de pertes dues à une mauvaise gestion, par exemple. Mais enfin, vous trouverez les solutions.

Lion Si vous n'avez pas vidé votre compte en banque pour des dépenses somptuaires, tout devrait bien aller côté finances cette fois. Vous pourriez même trouver des solutions afin d'améliorer à plus long terme votre gestion et vous garantir ainsi un meilleur équilibre budgétaire.

Vierge L'argent rentrera dans votre escarcelle. Mais ne le dépensez pas aussitôt, surtout pour des questions de prestige. Si vous n'avez pas d'achats indispensables à faire, songez aux placements à long terme.

Balance Avec cette position de Neptune dans votre Ciel, votre équilibre financier ne devrait poser aucun problème, à condition, bien sûr, que vous ne vous lanciez pas dans des achats au-dessus de vos moyens. Or, méfiez-vous, même si Neptune vous est dans l'ensemble favorable, il peut avoir un impact un peu pernicieux sur le plan financier, car il vous rendra irréaliste et pourra vous souffler des envies déraisonnables.

Scorpion Ne vous reposez pas les yeux fermés sur vos intuitions, car elles seront rendues trompeuses cette fois-ci par une ambiance astrale à sensible prédominance saturnienne. Votre trop belle assurance risque de vous entraîner dans des aventures scabreuses sur le plan des finances. Fiez-vous plutôt à votre sens de l'organisation, qui sera une de vos qualités dominantes cette fois-ci.

Sagittaire Les influx seront contradictoires sur le plan pécuniaire. Vous oscillerez entre des envies irrésistibles de dépenser sans limite et des résolutions d'austérité et d'économie. Ce sera également une journée au cours de laquelle vous pourrez avoir à dépenser davantage pour les autres que pour vous-même.

Capricorne Côté argent, les mauvaises surprises vous seront épargnées. Mais vous devrez, bien entendu, gérer votre budget avec sagesse et réalisme. Vous aurez la possibilité d'améliorer votre pouvoir d'achat grâce à des transactions profitables.

Verseau Un petit voyage serait agréable actuellement et il vous détendrait tout en vous permettant de réaliser l'un de vos buts. Attention cependant de ne pas vider votre compte en banque ! Pour une fois, prenez les conseils de professionnels avisés, d'amis discrets, voire de votre bien-aimé... Les affaires d'argent sont délicates de nos jours !

Poissons Il s'agira pour vous d'une journée de chance exceptionnelle, dont il conviendra de tirer tout le parti possible. Les astres vous assureront financièrement de tout leur appui. Vous pourrez parfaitement compter sur une heureuse évolution de vos affaires. Mais il vous faudra faire preuve de toute votre souplesse et de votre diplomatie pour contourner les obstacles que les envieux ne manqueront pas de dresser sur votre route

L'économiste du Togo
Premier Quotidien Economique du Togo - REC N°0602/11/12/19/HAAC
Journal spécialisé d'informations d'analyses et d'investigations économiques, financières et boursières
Edité par l'Agence de communication « CHEZ VOUS TOGO »
N° RCCM : TG-LFW-01-2022-B12-01207
Adresse : 199 Angle rue Ayissou, Totsi, Lomé
Email : contact@leconomistedutogo.tg
Site web : www.leconomistedutogo.tg
REC N°0650 / 07 / 09 / 2022 / HAAC

Directeur GénéralLéonard DOSSOU
(+228 96 26 05 15)**Administrateur Délégué**Anicet Carlos OKE
(+228 91 46 14 79)**Directeur de Publication**TIGOSSOU Midas K.A
(+228 90 16 47 09)**Rédacteur en Chef**Joël YANCLLO
(+228 97 78 79 07)**Rédacteurs**

Hélène MARTELOT

Nicole ESSO

Junior AREDOLA

Vivien ATAKPABEM

Wilson LAWSON

Directeur CommercialEli DEKOU
(+228 92 10 93 53)**Correcteur**

Michel Yao AYEVA

Graphiste

Gérard DAMAWOU

UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINEUNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINECOMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

Le 19 décembre 2022

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a tenu le 19 décembre 2022 sa quatrième session ordinaire au titre de l'année, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, au Sénégal, sous la Présidence de Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Jean-Claude KASSI BROU, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Serge EKUE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Badanam PATOKI, Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Au terme des échanges, les conclusions et recommandations ci-après ont été approuvées par les Ministres :

Au titre de la BCEAO

Examinant l'évolution récente des économies de l'Union, les Ministres se sont félicités de la poursuite de la reprise de l'activité économique au troisième trimestre 2022, avec une progression de 5,7% du Produit Intérieur Brut (PIB) réel, en glissement annuel, soit le même niveau que le trimestre précédent. Cette évolution a été portée par la hausse de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs de production, soutenue par le raffermissement de la demande intérieure.

Le Conseil a noté que les perspectives économiques de l'Union demeurent favorables, malgré la persistance de certains facteurs de risques dont la matérialisation pourrait avoir une incidence baissière sur les performances de l'Union. Globalement, le taux de croissance devrait s'établir à 5,7% en 2022, après 6,1% en 2021, porté par l'importance des investissements publics, dans un contexte de réalisation de plusieurs projets d'envergure, notamment dans les secteurs pétrolier et gazier. Pour les années 2023 et 2024, la croissance s'établirait respectivement à 6,6% et 6,8%, en liaison avec le renforcement de l'activité dans l'ensemble des secteurs, notamment les secteurs tertiaire et secondaire.

Les Ministres ont relevé la persistance des pressions inflationnistes dans la zone. La hausse des prix au cours du trimestre 2022 a atteint un niveau de 8,4%, après 7,0% un trimestre plus tôt. Cette hausse est due essentiellement au renchérissement des produits alimentaires de grande consommation et du transport, consécutif à l'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers par les pays de l'Union suite à l'envolée des cours mondiaux du pétrole. L'inflation devrait s'inscrire dans une dynamique baissière, passant de 7,5% en 2022 à 5,6% en 2023 et 2,9% en 2024. Cette évolution serait imprimée par la poursuite de la normalisation de la politique monétaire entamée depuis juin 2022, l'amélioration de la production vivrière pour la campagne 2022/2023 et la détente des cours mondiaux des matières premières, notamment énergétiques et alimentaires.

Examinant la situation budgétaire de l'Union, le Conseil des Ministres a souligné le creusement du déficit public qui est passé de 5,4% du PIB en 2021 à 5,9% en 2022, en liaison avec les mesures prises pour lutter contre l'inflation ainsi que pour faire face au défi sécuritaire et aux besoins croissants en infrastructures pour consolider les bases de la croissance. Dans ce contexte, le Conseil a exhorté les Etats membres à poursuivre les réformes, afin de mobiliser davantage de ressources fiscales, d'assurer l'efficacité des dépenses publiques et de favoriser une meilleure programmation dans la gestion budgétaire. Les Ministres ont insisté sur la nécessité de prendre les mesures idoines pour renforcer les capacités locales de production et améliorer la disponibilité sur les marchés locaux des produits de première nécessité.

Les Ministres ont, par ailleurs, approuvé le Projet de Décision portant modification du Dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières ainsi que les Projets de Décisions portant désignation des représentants des Etats au sein du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA. Toutefois, ils ont convenu d'examiner dans un délai d'un an, une évaluation de la mise en œuvre du dispositif prudentiel adopté.

Les Ministres ont également procédé à la désignation d'un nouveau Président du Conseil des Ministres, en application de l'article 11 du Traité de l'UMOA.

En outre, le Conseil des Ministres a donné son avis favorable et son soutien à l'application des mesures relatives au rapatriement des recettes d'exportation dans l'UEMOA et à la consolidation des réserves de change ainsi que pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

Au titre de la BOAD

Après avoir approuvé les points inscrits au titre de la BOAD à l'ordre du jour, les Ministres ont adopté les procès-verbaux des sessions ordinaires du Conseil des Ministres de l'UMOA qui se sont tenues le 18 mars 2022 à Lomé et 30 septembre 2022 à Dakar.

Au titre de la Commission de l'UEMOA

Le Conseil des Ministres a examiné le budget des Organes de l'Union, au titre de l'exercice 2023, qui se chiffre en recettes et en dépenses à un montant de 146,1 milliards FCFA contre des prévisions révisées de 123,8 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 22,3 milliards FCFA.

Cet accroissement sera consacré essentiellement à la poursuite de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) et à l'abondement des réserves des fonds structurels (FAIR, FRDA et FRS).

Le budget de l'Union consacre également une hausse des interventions aux Etats membres, notamment en matière d'appuis financiers.

Ainsi, le Conseil a adopté le Règlement portant budget des Organes de l'Union, au titre de l'exercice 2023 et les Décisions subséquentes.

Examinant le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2022, le Conseil des Ministres note la consolidation des performances économiques des Etats membres en 2022, en dépit de la persistance des tensions inflationnistes dans presque tous les Etats membres. Le Conseil les encourage à poursuivre les efforts pour contenir la hausse des prix, notamment ceux des produits alimentaires.

Le Conseil salue les perspectives économiques à moyen terme de l'Union qui restent globalement bien orientées avec une amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques. Il se préoccupe, toutefois, des facteurs de risque qui les entourent, notamment les répercussions de la crise russo-ukrainienne, le ralentissement de la croissance mondiale, le resserrement accru des conditions monétaires au niveau international ainsi que la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel.

Pour assurer la viabilité de l'Union et renforcer la résilience des économies de l'Union, le Conseil note qu'il est impératif de préserver les conditions d'un climat socio-politique apaisé dans tous les Etats membres et de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu'externes.

Le Conseil a, en conséquence, adopté la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des Etats membres de l'Union au titre de la période 2023-2027.

Au titre de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Conseil des Ministres de l'Union a approuvé le budget de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine au titre de l'exercice 2023.

Il a adopté le projet de Décision modificative de la Décision N°CM/13/12/2011 portant fixation des tarifs du Conseil Régional.

Le Conseil a également adopté un acte relatif à la gouvernance de l'AMF-UMOA.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Dakar, expriment à son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République sénégalaise, au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 19 décembre 2022

Le Président du Conseil des Ministres



Sani YAYA

Indemnisation

Le HCRRUN investit plus de 2,5 milliards FCFA en 2022

Le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN), a investi plus de 2 milliards 500 millions de francs CFA dans l'indemnisation des victimes de violences politiques, en 2022. Ces fonds ont permis à l'institution de prendre en charge au total 3361 victimes et orphelins des victimes.

● **Hélène MARTELOT**

Ceci, suite à la présentation du bilan des activités de Hcrun au titre de l'année qui s'écoule, le jeudi 22 décembre 2022 à Lomé. Il s'agit pour l'Institution, de répondre à une exigence de sa mission, notamment l'obligation qui lui est faite de rendre régulièrement compte aux populations, de l'évolution de ses activités. Pour les premiers responsables de l'institution, le taux de satisfaction calculé sur la base de la perception que les victimes ont des prestations qui leurs sont offertes est estimé à 98,87%. « Il ressort également de ces statistiques que de décembre 2017 à décembre 2022, les opérations ont permis de couvrir au total 23639 victimes », a souligné la présidente de Hcrun, Awa Nana-Daboya. En août 2022, a également octroyé une bourse d'études à 158 orphelins des violences de 2005 sous forme d'attribution d'une aide annuelle à la scolarisation payable pendant cinq ans, aux enfants des victimes directes. Parmi les enfants bénéficiaires de ces allocations, l'on dénombrait aussi bien des élèves que des apprentis dans divers métiers pratiques tels que la menuiserie, le carrelage, la plomberie, la coiffure et la broderie. Le Hcrun a également poursuivi l'exécution des réparations com-



munautaires et collectives telles que suggérées par la recommandation n°54 de la commission vérité, justice et réconciliation (CVJR). Dans ce cadre, et respectant les approches et les stratégies opérationnelles développées en la matière, l'institution a accédé à la demande des populations de Pouwédou (groupe des ADEVA), en réalisant le projet de leur choix. Situé dans le canton de Tchébébé, préfecture de Sotouboua, Pouwédou fait partie des villages abritant les Togolais déplacés de la Région des Plateaux pendant les troubles politiques des années 1991-1992. « Lors des échanges avec les équipes du Hcrun, les populations de ce village ont estimé prioritaire la construction d'infrastructures scolaires au titre des réparations communautaires. Le 21 octobre 2022, deux bâtiments scolaires neufs comprenant des bureaux pour le personnel enseignant et composé chacune de trois

salles de classes entièrement équipées de tables-bancs ont été inaugurés par le Hcrun et remis aux populations bénéficiaires », a en croire la Mme Nana-Daboya. Au cours de cette année 2022, le Hcrun a intensifié le suivi des victimes vulnérables sur toute l'étendue du territoire nationale. Pour l'institution, ce travail de suivi a permis à leurs équipes de constater l'évolution de l'état de santé physique et moral de ces victimes, d'apprécier leurs conditions de vie et d'apporter des réponses aux difficultés. « Ainsi, au regard des constats établis, des prises en charge médicales et psychologiques ont été renforcées et diversifiées et des moyens ont été consentis pour améliorer le cadre de vie de certaines victimes nécessiteuses », a confirmé la présidente du Hcrun. Rappelons que le Hcrun a pour mission d'aider le pays à guérir de son passé tumultueux et construire un avenir partagé et démocratique.



Blitta/ Noël solidaire

L'orphelinat Caredo bénéficie de vivres et non vivres

L'Association pour l'éducation de la jeune fille Adélé (AEJFA) a offert des vivres et non vivres, le vendredi 23 décembre, à l'orphelinat du Centre d'accueil et de réinsertion des enfants déshérités et orphelins (CAREDO) de Blitta.

Ce don s'inscrit dans le cadre de l'opération « Noël solidaire » édition 2022. Il est composé de pâtes alimentaires, de riz, de bidons d'huile, de boîtes de tomate et de conserves, de biscuits et de jouets. Il vise à permettre à ces enfants de célébrer la fête de la nativité dans les mêmes conditions que leurs camarades mieux nantis. La présidente de l'AEJFA, l'honorable Gnakooufré Sabine a expliqué que la fête de Noël ou de la nativité offre l'occasion aux parents de combler les enfants de tous les cadeaux. « Mais malheureusement il y a certains enfants qui n'ont pas la chance de bénéficier des cadeaux de leurs parents. Raison pour laquelle l'AEJFA qui a, au cœur de sa politique, le bien-être des enfants, a apporté cette joie aux orphelins du centre de CAREDO pour leur permettre, un tant soit peu, d'avoir la joie pendant les fêtes de Noël et de la nouvelle année



», a-t-elle souligné. Elle a demandé aux bénéficiaires de bien travailler à l'école pour garantir leur avenir. La représentante de la directrice de l'orphelinat CAREDO, Amana Natacha s'est réjoui de ce geste de solidarité. « Nous sommes convaincus que par votre ouverture d'esprit et votre engagement pour un Togo meilleur d'après la politique du président de la République Faure Essozimna GNASSINGBE, vous saurez prendre des dispositions pour mieux protéger l'enfant et lui garantir un épanouissement », a-t-elle fait entendre. Elle

a remercié le gouvernement, l'AEJFA et toutes les bonnes personnes qui ont contribué à ce geste de solidarité. Le préfet de Blitta, Batossa Boukari a remercié l'AEJFA pour ce geste qui aidera les enfants à mieux fêter comme les autres enfants dans les familles. L'activité a connu la participation des autorités administratives, politiques et traditionnelles au-devant desquels le maire de Blitta 1, Dazimwaï Yao Bassambadi et le secrétaire préfectoral du parti UNIR, Mawefaya-Tomdoua.

Avec ATOP/SF/MEK

Kloto/ Démarcheur de la justice

La police de Kpalimé met fin aux activités d'un présumé escroc

Un présumé démarcheur escroc a été mis aux arrêts dans la matinée de jeudi 22 décembre à Kpalimé. En effet, la police de Kpalimé a interpellé, le mardi 20 décembre, un individu qui aurait ramassé un porte-monnaie appartenant à une tierce personne. Arrivé au commissariat, celui-ci a nié les faits, mais suite aux divers interrogatoires, il a finalement passé aux aveux. Il a déclaré qu'après avoir vidé le porte-monnaie de son contenu, il l'a jeté dans une brousse.

Selon une source policière, un monsieur s'est présenté au cours de l'interrogatoire pour négocier la libération du prévenu. N'ayant pas obtenu gain de cause au commissariat, il s'est dirigé vers la Procureure de la République, se présentant comme un démarcheur et informateur de la police et qu'il entretenait de bonnes relations avec l'ancien Procureur. La Procureure nouvellement affectée à Kpalimé, le suspectant comme un individu

malhonnête, l'a renvoyé de son bureau, tout en précisant que le commissaire lui rendra compte de l'évolution du dossier. Malgré cet échec auprès de la Procureure et du commissaire, le présumé démarcheur escroc est allé retirer 130.000 Fcfa auprès des parents du mis en cause, au motif que le commissaire et la procureure sont ses amis et qu'il va négocier la libération de leur enfant. Dans la journée du mercredi 21 décembre, le mis en cause a été présenté devant la procureure.

C'est là que, les parents présents, s'étonnent que malgré la somme d'argent versée, leur enfant sera déféré. C'est ainsi qu'ils ont dénoncé le présumé démarcheur escroc qu'il avait pris l'argent pour libérer leur fils. Surprise, la procureure a demandé au commissaire de l'interpeller. Il a été gardé dans les locaux du commissariat sur instruction du procureur pour escroquerie puis déposé à la prison civile de Kpalimé.

Avec ATOP/AYH/TD

Le Togo en chiffres

Produits échangés		Produits échangés	
1,0 Mds USD de produits exportés en 2020	2,2 Mds USD de produits importés en 2020		
Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques, bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	9,0	Energie électrique	5,1
Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels et craies phosphatées	8,8	Médicaments (à l'excl. Des produits du n°3002...	5,1
Ciments hydrauliques, y.c. les ciments non pulvérisés dits clinkers, même colorés	8,4	Voitures de tourisme et autres véhicules	3,9
Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments) ...	8,3	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	3,4
		Motocycles – y compris les cyclomoteurs et cycles équipés de moteurs auxiliaires avec ou sans side cars, side cars.	6,8
		Motocycles – y compris les cyclomoteurs et cycles équipés de moteurs auxiliaires avec ou sans side cars, side cars.	3,4
		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	6,5
		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux ...	3,2
		Coton, non cardé ni peigné	6,5
		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, ...	3,1
		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...	5,4
		Riz	2,7
		Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches...	3,3
		Véhicules automobiles pour le transport de marchandises...	2,5
		Fèves de soja, même concassées	2,7
		Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton...	1,9

Source : Comtrade, 2022. En raison de l'arrondi, la somme des pourcentages peut être inférieure ou supérieure à 100

**TOUTE
L'ACTUALITÉ
ÉCONOMIQUE
D'ICI ET
D'AILLEURS**

L'économiste du Togo
Premier Quotidien Economique du Togo - REC N°0650/07/09/22/HAAC



Couverture médiatique



Insertion publicitaire



Publi-reportage ...

+228 92 10 93 53 / 90 16 47 09

contact@leconomistedutogo

www.leconomistedutogo.tg

Totsi Gblinkome, rue Tidjani

l'économiste du Togo

@economisteTogo

...L'économiste du Togo...le journal des décideurs...